

Rapport de Gestion Comptable Année 2023

Le rapport de gestion est commun aux comptabilités de l'union départementale (UD) et l'union locale de Rennes (UL). Un résumé des deux comptes se trouve en annexe de ce rapport. Les chiffres présentés sont un résumé exact des transactions financières de l'union pour l'année, tous les registres ayant été inspectés par la Commission des comptes le 11 avril 2024. Comme indiqué dans leur rapport, on peut signaler que les commissaires ont trouvé que la comptabilité a bien respecté les attentes de rigueur, et que les dépenses sont bien valorisées et en lien avec les activités décidées par le conseil syndical.

Exercices comptables 2023

Avec un premier trimestre dominé par un mouvement intersyndical et sociétal inédit, le budget 2023 a été marqué par des dépenses et des recettes exceptionnelles. Les exercices comptables se terminent avec un résultat :

- ⇒ déficitaire de 14,84€ pour l'UL
- ⇒ excédentaire de 11 696,14€ pour l'UD

Il faut être prudent en évaluant les fonds excédentaires dans le compte UD. Ce total comprend également 5 437,25€ qui n'ont pas encore été distribués de la Caisse de Solidarité. Donc le véritable excédent de fonds pour le compte UD est de 6 279,92€.

Les indicateurs de mars-avril 2023 ont suggéré la probabilité d'un déficit budgétaire combiné de plus de 8 000€ (6 500€ pour l'UD et 1 500€ pour l'UL) lié aux coûts du mouvement social prolongé, aux pressions inflationnistes générales et à l'incertitude quant aux subventions de l'Union Régionale ainsi que l'AGFPN. L'équilibre du budget provisionnel avait été obtenu grâce aux engagements de nos structures, notamment un versement de 6 000€ de la part de SUD Santé-Sociaux 35, 2 000€ de SUD Collectivités Territoriales 35 et 500€ de SUD Télécom 35. Néanmoins, c'est la combinaison de la maîtrise des dépenses et la confirmation de subvention de fonctionnement de 5 000€, versée au 4^{ième} trimestre par l'Union Régionale Bretagne, qui nous permet d'équilibrer l'exercice.

L'union continue de gérer un stock de papier, des ramettes achetées en volume (année 2022) afin de réduire nos frais de duplications. Les stocks restants sont valorisés à 873,34€ mais ils sont majoritairement constitués de format A3. Par conséquent, une commande supplémentaire de papier A4 sera nécessaire en 2024.

L'UL et l'UD n'ont pas de dettes mais une créance de 165.52€ de la part de la FRMJC pour leurs tirages pendant le deuxième semestre de 2023. Egalement, Solidaires Etudiant-e-s n'a pas encore acquitté de sa facture d'impression du 2023, représentant une créance supplémentaire de 871,18€. Pour mémoire : par une décision du conseil syndical, l'UD a déjà pris à sa charge leur facture de 1 7000€ de 2022.

Produits 2023

Nos ressources régulières étaient les suivantes :

- ⇒ 9 096€ de cotisations des syndicats, sections et adhésions directes à l'UD, ce qui représente une augmentation de 23,1% par rapport à l'année précédente
- ⇒ 6 989€ de subvention de la Ville de Rennes, inchangé par rapport à 2022
- ⇒ 1 553€ de subvention du Conseil Départemental, une baisse de 7,9% par rapport à 2022

En plus de ces sources de revenus attendues, et comme était signalé précédemment, l'union a également bénéficié d'une contribution exceptionnelle de 8 500€ de la part des structures (SUD Santé, SUD CT, SUD Télécom). A cela, il faut ajouter la subvention régionale de 5 000€. Le principe d'automaticité de ce reversement reste toujours flou, surtout pour ce qui concerne le montant disponible dans les années suivantes. Cela rendra assez difficile l'élaboration du budget prévisionnel de 2024.

Caisse de Solidarité

Les dons collectés par l'union pour soutenir les grévistes participant activement à la mobilisation contre la réforme des retraites représentaient la ligne budgétaire le plus important dans les comptes de l'UD. Comme en a discuté le conseil syndical, les fonds qui n'ont pas encore été distribués seront gardés en réserve dans le but exprès de soutenir les grévistes, soit ceux dont les revendications n'ont pas encore été traitées pour le mouvement 2023, soit une autre mobilisation à laquelle le conseil donnera son accord dans l'avenir.

Union Syndicale Solidaires Ile-et-Vilaine	
Exercice Comptable 2023 : Caisse de Solidarité	
Sources	
particuliers et particuliers	18,025.16
vente des flambeaux	171.59
Solidaires Informatique	2,000.00
SUD Santé-Sociaux	5,000.00
	25,196.75
Déboursements	
adhérent-e-s	70.00
Solidaires Finances Publiques	450.00
SUD CT	739.50
SUD Rail	5,000.00
SUD Éducation	13,500.00
	19,759.50
Résultat Exercice	5,437.25

Vente des produits

La facturation des impressions aux syndicats SUD Education, Solidaires Etudiant-e-s et SUD Télécom, ainsi à la FRMJC, représente un montant de 3 385,40€.

En outre, les revenus des autres ventes se sont élevés à 938€. Il s'agit notamment de la vente des flambeaux, dont le bénéfice a été reversé à la Caisse de Solidarité ; de la revente d'un stabilisateur de caméra incompatible avec notre équipement vidéo ; et de brochures VISA.

Charges 2023

La participation à la mobilisation sociale prolongée s'est traduite par une multiplication par 2,7 des budgets de solidarité par rapport à l'année précédente, avec des dépenses totales de 3 184,32€ (location de véhicules, essence, etc.). Cela a également augmenté la nécessité de réparations et d'achats connexes de petits matériaux, les budgets de fonctionnement (3 719,52€) et de matériel (1 741,73€) augmentant respectivement de 32,8 % et 37,1 %. L'inflation économique générale a probablement également contribué à ces augmentations.

Duplicopieur

Le nombre de photocopies ne cesse d'augmenter, justifiant encore davantage la renégociation de notre contrat de maintenance avec Riso. Bien que cela représente une augmentation réelle du coût de 37 % pour l'UD, l'avantage réside dans la réduction du taux par copie. Le coût brut du contrat de maintenance et du papier consommé s'élève à 6 013€, mais il est réduit à un coût net réel de 2 627€ lorsque les contributions/frais des autres utilisateurs (syndicats et FRMJC) sont prises en compte.

AGFPN (Fond Paritaire National)

Le besoin découlant des multiples véhicules utilisés lors des mobilisations de retraite, couplé à une fréquence accrue de problèmes mécaniques avec notre ancien groupe électrogène a précipité l'achat d'un deuxième. Étant donné que les années précédentes, le financement de l'AGFPN était généralement sous-utilisé, il a été supposé que le financement ne poserait pas de problème. Cette hypothèse s'est révélée erronée, car les demandes ont été sans précédent en 2023, conduisant à un arbitrage sur le budget disponible dans lequel les salaires ont été privilégiés par rapport aux investissements en équipements. Le résultat fut un achat non financé de 1 490€ qui contribuait aux premiers indices de déficit budgétaire.

Locaux

Si la subvention de la Ville de Rennes restait constante, le loyer et les charges ont vu une augmentation importante (37,2%), avec des coûts totaux désormais de 8 199,80€. Compte tenu de cette augmentation, les provisions pour charges 2023 à payer en 2024 sera également portées à 1 800€.

Annexe 1 : Comparaison des budgets prévisionnel et réalisé pour le compte UL

Union Syndicale Solidaires Rennes			
Exercice Comptable 2023 : Compte Union Locale			
Produits	Prévisionnel	Réalisé	Commentaires
Cotisations	2,268.00	2,264.00	
Produits Financier	4.00	10.77	
Reprise des Provisions	1,500.00	1,500.00	charges locaux
Subvention Solidaires Bretagne		1,500.00	
Subvention Ville de Rennes	6,989.00	6,989.00	
	10,761.00	12,263.77	
Charges	Prévisionnel	Réalisé	Commentaires
Activités Solidaires	450.00	275.48	mobilisation reforme des retraites
Assurance	213.53	280.10	
Fonctionnement	1,100.00	1,415.13	
Frais Bancaire	134.00	122.40	
Locaux	6,850.00	8,199.80	loyer, charges, ménage
Matériel et Equipement	500.00	185.70	
Provisions pour Charges	1,500.00	1,800.00	charges locaux
	10,747.53	12,278.61	
Résultat Exercice	13.47	-14.84	

Annexe 2 : Comparaison des budgets prévisionnel et réalisé pour le compte UD

Union Syndicale Solidaires Ille-et-Vilaine			
Exercice Comptable 2023 : Compte Union Départementale			
Produits	Prévisionnel	Réalisé	Commentaires
Cotisations Adhérent-e-s	1,000.00	1,183.10	
Cotisations Retraité-e-s	150.00	295.00	
Cotisations Syndicats	5,421.00	5,354.00	
Caisse de Solidarité		25,196.75	
Dons Autres		1,119.24	soutien Bridor
Dons des Syndicats		8,500.00	SUD Santé-Sociaux, SUD CT, SUD Télécom
Produits Exceptionnels	1,490.00		AGFPN
Produits Financier		15.59	
Reprise des Provisions	1,500.00	1,500.00	contrat Riso
Reprise des Fonds Syndicaux	4,000.00		reprise des excedents 2019,2020,2021,2022
Subvention Conseil Général	1,686.00	1,553.00	
Subvention Solidaires Bretagne	3,500.00	3,500.00	
Imprimerie : Syndicats	2,000.00	2,755.78	
Imprimerie : FRMJC		633.88	
Ventes	540.00	938.00	flambeaux, stabilisateur, brochures VISA
	21,287.00	52,544.34	
Charges	Prévisionnel	Réalisé	Commentaires
Activités Solidaires	3,500.00	2,908.84	mobilisation reforme des retraites
Achats AGFPN	1,490.00	1,490.00	groupe électrogène
Assurance	1,176.33	1,176.33	
Commission Ecologie	800.00	473.43	+ 103.07€ de tirage (576.50€)
Commission Féministe	800.00		316.70€ de tirage
Commission Immigration	800.00		238.97€ de tirage
Commission Juridique	1,800.00	1,796.59	
Commission Retraité-e-s	200.00		
Duplicopieur	5,565.00	6,013.22	contrat Riso, papier
Dons		1,119.24	Collectif La Nature en Ville
Dotation aux Amortissements	1,100.00	1,346.08	
Fonctionnement	1,500.00	2,325.42	
Frais Bancaire	135.00	187.30	
Frais Juridique	1,700.00	245.62	
Location de Salle		230.00	AG
Matériel et Equipement	1,500.00	1,556.03	
Reversement Cotisations	220.00	220.00	Solidaires Bretagne, CEFI, UNIRS, VISA
Solidarité Collectif	500.00	19,759.50	déboursments de la Caisse de Solidarité
Différence de Lettrage		0.60	écart entre bilan des charges et budget analytique
	22,786.33	40,848.20	
Résultat Exercice	-1,499.33	11,696.14	

Tel : 09.53.77.57.22

Courriel : tresorerie@solidaires35.fr

Solidaires 35
5 Rue de Lorraine
35000 RENNES

COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES

Union Syndicale Solidaires Rennes et Union Syndicale Solidaires 35

réunie à Rennes, 5 rue de Lorraine le 11 avril 2024,

Présent-es : Scott (Trésorier), Laurent (SUD santé sociaux 35) et Fabien (SUD éducation 35) (commissaires aux compte)

Le contrôle des comptes de l'exercice 2023 a été effectué sur le logiciel NEPHÉLIE utilisé par l'Union Syndicale Solidaires Rennes et l'Union Syndicale Solidaires 35, sur les états produits par ce logiciel et sur les pièces comptables « papiers ».

○ La tenue des comptes

L'étude de la tenue des comptes dans le logiciel montre que les comptes y sont tenus régulièrement en respectant le plan comptable syndical autant pour l'Union Syndicale Solidaires Rennes et l'Union Syndicale Solidaires 35.

Il y a cohérence entre la tenue des comptes dans le logiciel et le classement des pièces du journal, les pièces sont classées par chronologie.

Le contrôle a été effectué sur l'ensemble de l'exercice 2023 soit du 1 janvier au 31 décembre. 2023

La tenue et la présentation des comptes sont donc faites de façon sincère. Les comptes sont présentés sous forme de classeurs, de façon lisible et facilement accessible permettant une vérification simple et efficace.

○ La présentation des comptes

Le compte de résultat et le bilan simplifié 2023 ainsi que le livre de caisse et le budget ont été remis en séance autant pour l'Union Syndicale Solidaires Rennes et l'Union Syndicale Solidaires 35

Les documents sont conformes aux comptes tenus et à la norme comptable.

Lors de leur présentation, toutes les questions des commissaires aux comptes ont été honorées d'une réponse appropriée et argumentée.

○ Respect des principes comptables

Le contrôle des comptes a montré que les principes comptables sont respectés pour le suivi de la trésorerie et la présentation des comptes de l'Union Syndicale Solidaires Rennes et l'Union Syndicale Solidaires 35

La régularité : l'ensemble des règles comptables sont globalement respectées.

La sincérité : la tenue et la présentation des comptes sont faites de façon sincère. Quelques rares anomalies sont constatées qui correspondent à de légères erreurs involontaires qui seront détaillées dans les constats.

La continuité d'exploitation : tout est bien comptabilisé et valorisé dans l'hypothèse de la continuité de l'activité l'Union Syndicale Solidaires Rennes et l'Union Syndicale Solidaires 35

L'indépendance des exercices : elle est bien respectée. Les opérations ayant lieu pour un exercice sont bien affectées à celui-ci.

Synthèse :

L'examen des comptes présentés a été réalisé conformément aux exigences comptables. La vérification de la concordance des pièces avec les comptes a été menée à bien.

Constats :

Pas de constat particulier sur les comptes de l'UL

Sur les comptes de l'UD :

- Pièce 167 et 168 : un retrait en liquide de 600 euros a été effectué sans justificatif ni raison manuscrite. Il s'agit sans doute d'une dépense en lien avec la mobilisation Bridor. Pour un retrait d'une telle somme il est indispensable de produire un justificatif précis et manuscrit. Il va être demandé à la personne concernée le fournir pour pouvoir clore l'exercice proprement.
- Pièce 186 : 4,32 e sans justificatif
- Pièce 62 et 63 il y a un justificatif mais il manque la facture.
- Pièce 210 il manque deux lignes d'explication pour comprendre rapidement la justification de la dépense.
- Pièce 59 (location minibus 3 jours) la facture est bien présente mais la pièce était incomplète et ne permettait pas de connaître la raison de la location. Pour une telle dépense il semble important de bien indiquer l'objet de la dépense.
- Pièce 233 : il manque une précision pour comprendre directement la justification de la pièce.
- Pièce 210 (et les autres virements de compte livret à compte courant) : il manque une petite explication pour comprendre la raison des virements : rajout de liquidité sur le compte courant) (ce constat est valable également pour les mêmes virements sur les comptes de l'UL)

Ces constats reposent sur un examen exhaustif des 370 pièces des deux comptes.

Principe de précaution et règle de trésorerie :

Les trésorier.e.s et le conseil syndical ont été régulièrement tenu au courant des engagements pris et des dépenses qui devaient être faites et cela doit continuer comme cela. Il manque peu de justificatifs, idéalement il ne doit plus en manquer dans les prochains exercices.

L'équipe de trésorerie se montre intraitable sur les règles de trésorerie concernant les justificatifs, nous l'en remercions car cela est nécessaire pour garantir la transparence et la crédibilité des comptes et du syndicat.

Les frais de repas, déplacement, impression, téléphonie mobile sont tenus de façon claire et raisonnable, maîtrisée.

Nous remercions les trésorier.e.s pour la rigueur de la tenue des comptes.

Procès-verbal de la réunion du conseil syndical de l'Union Syndicale Solidaires Ile-et-Vilaine

Conformément à l'article 13 de ses statuts, les membres du Conseil Syndical de l'Union Syndicale Solidaires Ile-et-Vilaine se sont réunis à Rennes le 16 avril 2024 sur convocation du secrétaire.

Après rappel de l'ordre du jour figurant sur les convocations, la confirmation de quorum, et la présentation du rapport de trésorerie et du rapport de la commission de contrôle, il est mis au vote les résolutions suivantes :

Résolution n°1

Les membres présent-e-s du Conseil Syndical de l'Union Syndicale Solidaires Ile-et-Vilaine décident d'approuver les comptes de l'exercice 2023 présentés ce jour et donnent quitus à l'équipe de trésorerie pour sa gestion des comptes pour cet exercice.

Nombre de votant-e-s : 10

Nombre de voix pour : 8

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de NPPV (Ne Prenant Pas part au Vote) : 2

Cette résolution est adoptée.

Résolution n°2

Les membres du Conseil Syndical de l'Union Syndicale Solidaires 35 présent-e-s ce jour décident d'affecter le résultat de l'exercice 2023 :

Objet	Montant
Fonds syndicaux	11 696,14€

Une somme de 5 437,25€, correspondant aux fonds non décaissés de la caisse de solidarité, sera affectée sur réserve pour soutenir les grévistes lors des actions futures.

La somme restante de 6 258,89€ sera affecté aux fonds syndicaux avec droit de reprise.

Nombre de votant-e-s : 10

Nombre de voix pour : 8

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de NPPV (Ne Prenant Pas part au Vote) : 2

Cette résolution est adoptée.

Résolution n°3

Les membres présent-e-s du Conseil Syndical de l'Union Syndicale Solidaires Ille-et-Vilaine décident d'approuver le budget prévisionnel de l'exercice 2024 présentés ce jour.

Nombre de votant-e-s : 10

Nombre de voix pour : 8

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de NPPV (Ne Prenant Pas part au Vote) : 2

Cette résolution est adoptée.



HURE Gérard
Le secrétaire



ROZY Maela
La trésorière